

5.3.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm, sur une largeur minimale de 50 cm soit une superficie globale de 2 365 m² pour une longueur totale de 4 730 m de réseau électrique interne.

S'agissant du réseau électrique externe jusqu'au poste source (cf. carte ci-contre), cette superficie serait de 4 505 m² pour une longueur totale de 9 010 m. Les tranchées seront réalisées à l'aide d'une trancheuse, puis remblayées. Ces aménagements seront systématiquement compris dans la bordure terrassée des pistes et des routes.

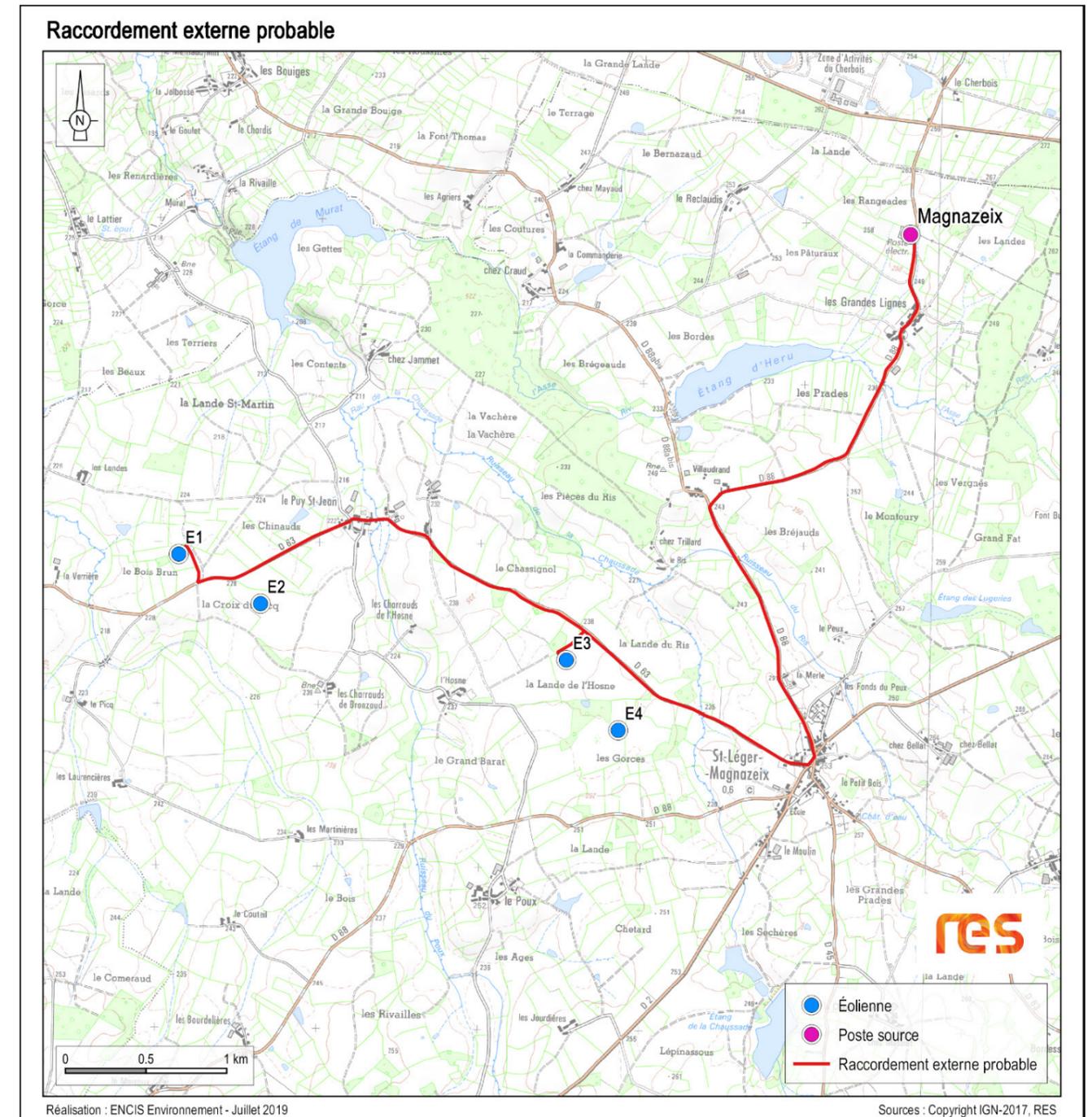
5.3.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 520 m². Celles-ci sont circulaires ou octogonales et mesurent 25 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées.

5.3.2.5 Débroussaillage, défrichage ou coupe d'arbres

Le projet nécessite la coupe de 180 mètres linéaire de haies, l'abattage de 10 arbres, le défrichage de 2 arbres et de l'élagage en bordure de pistes, essentiellement au niveau des pans coupés permettant l'évolution des engins de chantier et le passage des convois exceptionnels.

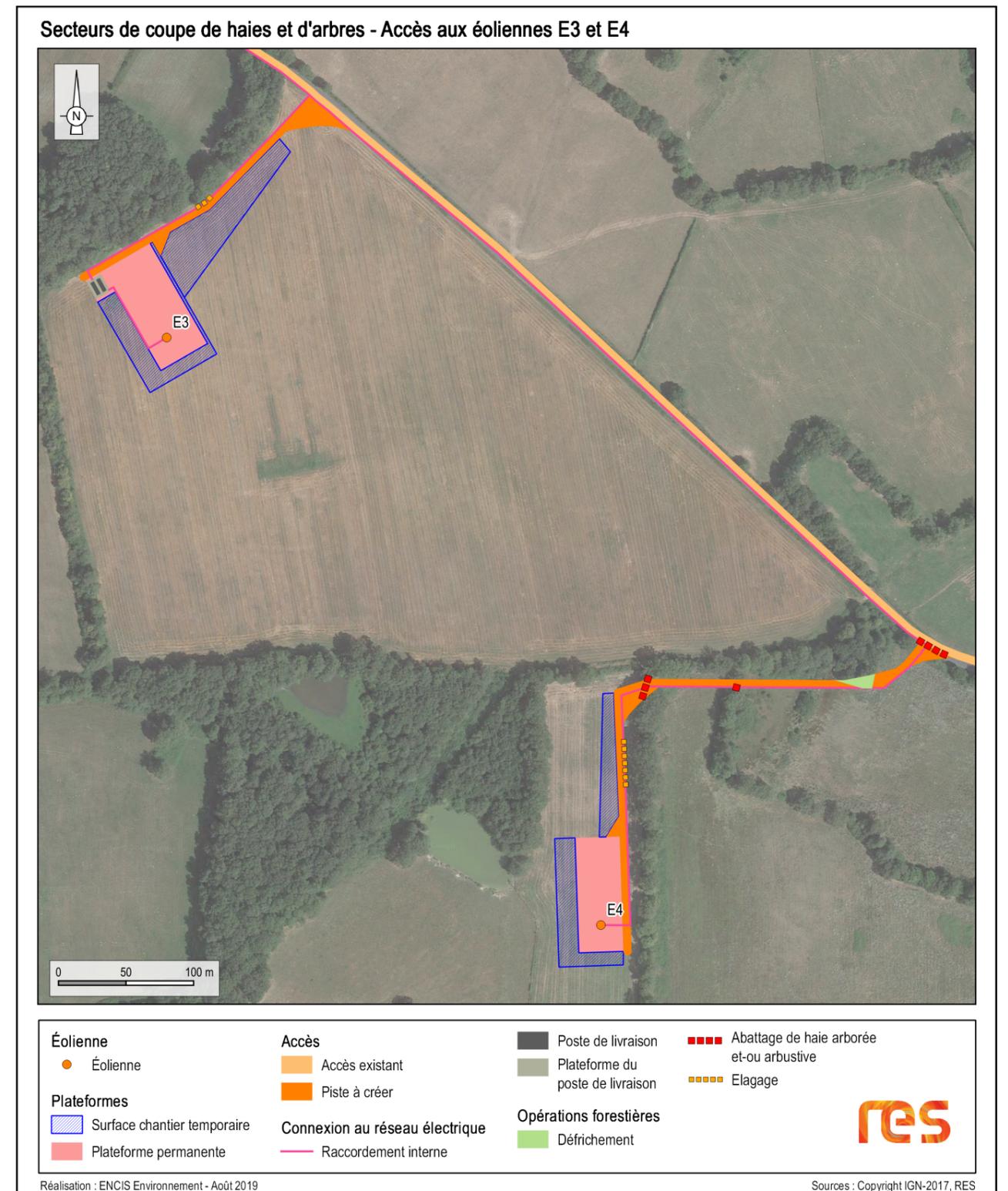
Les cartes page suivante représentent les secteurs de coupes. De plus, pour la réalisation des aménagements, un seul secteur sera défriché au niveau de l'accès à l'éolienne 4. Il s'agit d'une chênaie acidiphile qui sera détruite sur sa périphérie pour une surface de 160 m² environ. Cela correspondra à la coupe de deux chênes relativement âgés.



Carte 33 : Hypothèse de raccordement externe du projet.



Carte 35 : Plan de défrichage - éoliennes E1 et E2.



Carte 34 : Plan de défrichage - éoliennes E3 et E4.

5.3.3 La description des travaux

Le chantier de construction de ce parc de quatre éoliennes s'étalera sur une période d'environ six mois en continu et comprendra les phases suivantes :

- Création des pistes d'accès
- Excavations / aires de grutage
- Mise en oeuvre des fondations
- Finitions post câblage
- Pose du réseau HTA enterré
- Installation des structures de livraison
- Livraison puis montage des éoliennes
- Installation des systèmes internes
- Connexion et essais
- Remise en état du site.

5.3.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (environ 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

5.3.5 Plan de masse

Page suivante est représenté le plan de masse général du projet.